



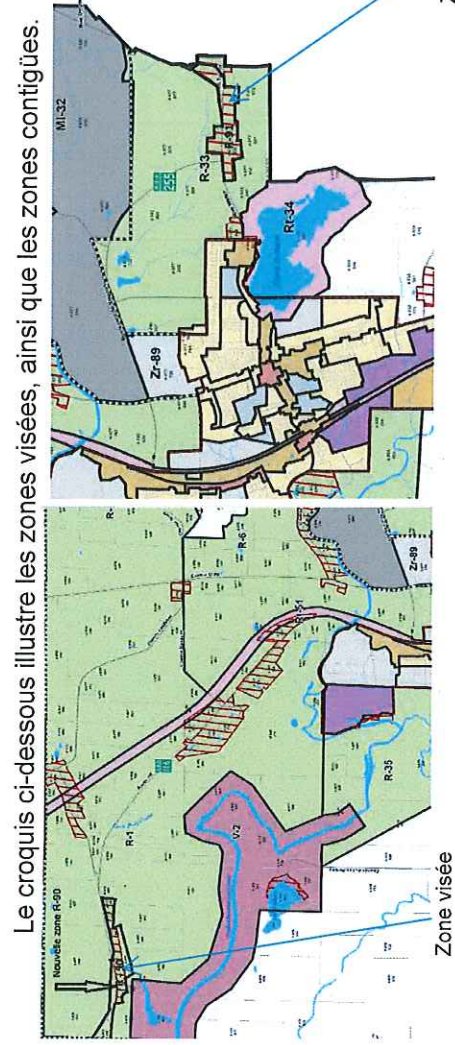
VILLE DE DANVILLE

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :

Aux personnes intéressées par le 1^{er} projet de règlement numéro 188-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 de la Ville de Danville.

Avis public est donné par les présentes que :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 4 septembre 2018, le conseil de la Ville de Danville a adopté le premier projet de règlement numéro 188-2018 intitulé 1^{er} projet de règlement numéro 188-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2015 de manière à modifier les normes d'affichage concernant un panneau réclame et de créer deux nouvelles zones rurales R-90 et R-91 au détriment des zones rurales R-1 et R-33.
2. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **24 septembre 2018**, à 18h30 à l'Hôtel de Ville de Danville situé au, 150 rue Water a Danville.
3. En résumé, ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 146-2015, de façon notamment :
 - à modifier le chapitre 11 intitulé « Affichage » par la modification des normes d'implantation, hauteur et superficie d'un panneau réclame,et
 - de créer deux nouvelles zones R-90 et R-91, sur des îlots déstructurés afin de favoriser le développement d'activités commerciales et industrielles peu contraignantes, tant pour les résidents que pour les activités agricoles.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique, l'officier désigné ou le Maire expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ce 1^{er} projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
6. Ce premier projet de règlement numéro 188-2018 vise les zones R1 et R33, situées dans le secteur de la route 116, à partir de l'intersection du chemin Castle Bar jusqu'à la limite Est de la Ville de Danville et le secteur de la route 255 vers l'intersection, avec la rue Water.



Le premier projet de règlement peut être consulté, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture, à compter de ce jour.

DONNÉ À DANVILLE ce 12 septembre 2018.

Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière